

Les
fiches
conseil

POSER DES CAPTEURS SOLAIRES SUR VOTRE MAISON

L'énergie solaire est une alternative concrète particulièrement intéressante pour économiser l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. Dans le contexte actuel d'augmentation du prix des énergies fossiles, d'une médiatisation importante sur les énergies renouvelables et de la mise en place d'aides nationales et locales, le nombre d'installations ne cesse d'augmenter.

Ce document peut vous guider dans votre réflexion et vos démarches. Tout en prenant en compte des données techniques d'orientation et d'inclinaison - pour une production optimale, il vous faudra aussi réfléchir à la meilleure façon d'insérer cette installation sur une construction existante, et évaluer son impact sur le quartier et le paysage environnant. Un dossier de demande d'autorisation devra être constitué, et il devra être le plus précis possible.



photos EIE et CAUE du Loiret



Pour vous renseigner sur les prescriptions réglementaires, contactez le service urbanisme ou le secrétariat de votre mairie.

Un extrait du règlement d'urbanisme concernant la zone où se trouve votre habitation vous y sera remis.

Quelques conseils pratiques

Si vous envisagez de poser les capteurs en toiture...

On ne peut cribler les toits traditionnels d'éléments disparates ou réfléchissants sans les altérer. On veillera donc à placer les capteurs solaires sur un versant non visible du domaine public ou, en cas d'impossibilité, à les dissocier du toit. Cette observation est encore plus sensible sur les toitures en petites tuiles de pays, les couvertures sombres et l'ardoise se prêtant plus facilement à l'intégration de petits éléments.

L'exercice d'intégration est facilité sur une couverture de teinte sombre et d'architecture contemporaine.

Étudiez toutes les solutions de pose sur des bâtiments annexes... Voire de création de bâtiment annexe (abri de jardin ou à vélo par exemple), afin d'optimiser l'orientation.

Dans tous les cas :

Choisissez d'insérer les capteurs dans l'épaisseur de la toiture.

Veillez au parallélisme et à l'alignement des plans et des lignes.

Privilégiez une certaine symétrie dans l'implantation des capteurs par rapport à la façade.

Pour mieux évaluer l'impact visuel des capteurs, déterminez les différents points de vue, proches et lointains, à l'aide de photos...

Les choix d'implantation des capteurs devront se faire suivant plusieurs critères

- Les conditions optimales d'exposition et d'inclinaison pour une production maximale.
- Les possibilités offertes par le bâtiment existant et ses annexes, le terrain...
- L'impact visuel des capteurs et leur apparence.
- Les contraintes financières.



Espace Info Énergie
du Loiret

02 38 62 47 07

1 Bis rue Saint Euverte

45000 Orléans

loiret@infoenergie-centre.org





La démarche

1. Renseignez vous auprès de votre mairie, et demandez un extrait de règlement de PLU (ancien POS).

Retirez également à ce moment un formulaire de demande d'autorisation de travaux ou de déclaration de travaux.

2. Le service urbanisme (ou le secrétariat de mairie) pourra également vous indiquer si votre projet se trouve dans un espace protégé :

- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP),
- site ou périmètre d'édifice protégé.

Dans ces cas seulement, votre demande sera soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Il est alors conseillé de prendre un rendez-vous avec le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 53 34 26

[www.loiret.gouv.fr/Services-de-l-Etat/ Presentation-des-services/L-Unité-Territoriale-de-la-Direction-Regionale-des-Affaires-Culturelles/Le-Service-Territorial-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine-du-Loiret](http://www.loiret.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/L-Unité-Territoriale-de-la-Direction-Regionale-des-Affaires-Culturelles/Le-Service-Territorial-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine-du-Loiret)
Une rencontre préalable avec l'architecte conseiller du CAUE peut aussi vous aider.

3. Prenez rendez-vous avec les organismes de conseil : Espace Info Énergie, CAUE...

Avec les conseillers de l'Espace Info Énergie, vous pourrez déterminer vos besoins et voir les différentes possibilités d'installation. L'architecte - conseiller du CAUE vous aidera à envisager ces différentes possibilités sur votre bâtiment.

4. Entourez-vous de professionnels qualifiés pour affiner votre projet et réaliser une estimation financière.

5. Constituez votre dossier administratif en prenant soin de respecter la liste des pièces nécessaires au dossier et en veillant à leur lisibilité.

Différents exemples de pose :

- 1 Pose en toiture
- 2 Pose en garde-corps et brise-soleil
- 3 Pose sur annexe
- 4 Pose au sol
- 5 Pose en chaufferie collective
- 6 Impact visuel

Pour vous aider dans votre projet, vous pouvez consulter gratuitement



L'Espace Info Énergie du Loiret (EIE 45) par sa mission d'information gratuite, objective et neutre du grand public, l'EIE se trouve en première position lorsqu'un particulier sollicite des renseignements sur l'énergie solaire. Outre sa mission d'information, il remettra aux personnes intéressées une liste de professionnels agréés Qualisol - installateurs compétents et justifiant des assurances obligatoires). L'EIE pourra vous conseiller par téléphone ou sur rendez-vous sur les détails techniques et économiques de ce type d'installation.

EIE 45 1 bis rue Saint Euverte 45000 Orléans Tél : 02 38 62 47 07
loiret@infoenergie-centre.org

caue45.fr

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement du Loiret



Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret (CAUE du Loiret)

De par les missions qui lui ont été confiées (loi sur l'Architecture de 1977), le CAUE est à la disposition des habitants du Loiret pour les informer et les conseiller sur leurs projets de construction, de réhabilitation ou de transformation.

Pour prendre rendez-vous :

- 1- prenez quelques minutes pour remplir le **questionnaire premier contact** (www.caue45.fr : en bas de toutes les pages du site) afin d'optimiser le temps de rencontre avec l'architecte-conseiller ;
- 2- l'architecte-conseiller du CAUE prendra ensuite contact avec vous pour préciser certains points et répondre à vos interrogations. Un rendez-vous sera envisagé si nécessaire et l'architecte-conseiller vous indiquera comment préparer cette rencontre.

CAUE du Loiret 36 quai du Châtelet 45000 Orléans - Tél : 02 38 54 13 98 - contact@caue45.fr
www.caue45.fr

BIBLIOGRAPHIE

photos EIE et CAUE du Loiret

La revue « **Systèmes Solaires** » éditée par Observ'ér (Observatoire des énergies renouvelables) www.energies-renouvelables.org

Cette fiche conseil a été rédigée conjointement par le CAUE, l'EIE et le STAP du Loiret. Juin 2007